

DÉCLARATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

76^e session du Comité exécutif

6-10 octobre 2025

1. Nous, *États membres du Comité exécutif*, en ces temps de crise financière sans précédent et dans un contexte marqué par l'augmentation du nombre de personnes déplacées de force, exprimons notre soutien au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à son mandat et au travail vital qu'il effectue pour faire appliquer la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et d'autres instruments pertinents, les résolutions de l'Assemblée générale et les principes fondamentaux du droit international d'une manière adaptée aux besoins des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, ainsi que des pays et communautés d'accueil.
2. En ce 75^e anniversaire de la création du HCR qui coïncide avec la dernière année du mandat du Haut-Commissaire Filippo Grandi, nous apprécions, dans ces circonstances difficiles, l'engagement sans relâche de l'organisation et de son personnel pour l'exécution du mandat du HCR consistant à assurer la protection, à trouver des solutions durables et à assister les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides.
3. Nous constatons avec une vive inquiétude que les difficultés financières actuelles réduiront la capacité du HCR à promouvoir des solutions durables permettant de restaurer la dignité, la sécurité et les perspectives à long terme pour les personnes déplacées de force. Nous soulignons l'importance pour le HCR de mettre aussi l'accent, lors de l'exécution de son mandat, sur les solutions durables, et ce, en coopération étroite avec les États, les communautés d'accueil et les partenaires concernés, car la mise en œuvre avec succès de ces solutions dépend des contextes nationaux et exige un appui international soutenu.
4. De même, nous exprimons notre solidarité avec les pays hôtes de réfugiés qui continuent de supporter le fardeau de l'accueil d'un nombre continuellement croissant de réfugiés dans un contexte de défis liés à la baisse des financements.

5. Nous reconnaissons l'importance d'une participation significative des réfugiés et de l'intégration des points de vue exprimés par ceux-ci et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR dans les réponses humanitaires.
6. Nous réitérons la nécessité de traiter les causes profondes des déplacements forcés et d'aider les pays d'origine à faire face à l'augmentation des déplacements.
7. Nous rappelons l'importance des efforts fournis par le HCR pour renforcer la coopération internationale, faciliter le travail humanitaire et de développement ainsi que l'engagement stratégique, et à cet effet améliorer davantage les partenariats avec les acteurs concernés.
8. Nous soulignons l'importance d'un partage équitable de la charge et des responsabilités, notamment de l'appui aux pays et communautés d'accueil, dans les réponses aux besoins et défis croissants, encourageons plus d'États à répondre généreusement et en temps voulu, dans un esprit de solidarité, par des contributions souples et non affectées, et exhortons le HCR à diversifier ses sources de financement.
9. Nous prions le HCR de veiller à ce que son travail soit conforme à la Charte de l'ONU et au principe de non-discrimination permettant de s'assurer que la revue en cours se fait avec comme critère primordial la préservation des normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité, en accordant l'importance au recrutement du personnel sur une base géographique équitable aussi large que possible, et cadre avec les processus plus larges à l'échelle du système des Nations Unies.
10. Nous demandons au HCR d'impliquer le Comité exécutif dans la revue actuelle, et dans toute autre revue future, en toute transparence et en consultation étroite avec les États membres.